



**BANQUE DE LA REPUBLIQUE
DU BURUNDI**

LA DIRECTION

**AVIS D'APPEL D'OFFRES POUR L'ASSURANCE PROTECTION SOCIALE
DES EMPLOYES DE LA BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI**

1. Objet

La Banque de la République du Burundi, BRB en sigle, lance un avis d'appel d'offres pour l'assurance Protection Sociale de ses employés.

2. Période de couverture

L'assurance faisant objet du présent avis d'appel d'offres est destinée à couvrir la période allant du 19 juillet 2021 au 18 juillet 2022.

Toutefois, l'assurance des employés qui seront mis à la retraite le 31/12/2021 portera sur la période du 19 juillet au 31/12/2021.

3. Participation

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à toute société d'assurance opérant au Burundi et justifiant des capacités juridiques, techniques et financières suffisantes.

4. Financement

Le marché est financé sur les fonds propres de la Banque.

5. Nature des risques assurés et étendue des garanties

Les offres doivent porter sur une assurance Protection sociale des employés couvrant :

- a. le décès pour toute cause ;
- b. le décès accidentel ;
- c. l'invalidité permanente totale par maladie ou par accident ;
- d. l'invalidité permanente partielle par maladie ou par accident.

Le capital assuré est égal à deux (2) fois le salaire de base annuel de chaque employé avec un maximum de 50 Millions BIF.

La liste des cadres et agents en activité ainsi que leurs salaires de base actualisés pouvant permettre de déterminer les capitaux assurés peuvent être retirés au Secrétariat du Service des Ressources Humaines, 2^{ème} étage n°2.08, à partir du 14/06/2021.

6. Présentation des offres

Les offres techniques et financières seront envoyées en cinq (5) exemplaires dont un (1) original et quatre (4) copies et seront présentées dans deux enveloppes séparées, une pour l'offre technique et une autre pour l'offre financière. Les deux enveloppes seront glissées dans une enveloppe extérieure fermée portant la mention « **Offre pour l'assurance Protection Sociale des Employés de la Banque de la République du Burundi** ».

En outre, sur ces enveloppes, il faudra mentionner « A n'ouvrir qu'en séance d'ouverture des soumissions ».

Toutefois, ces enveloppes ne devront comporter aucun signe distinctif du soumissionnaire.

Toute enveloppe ouverte ou ne respectant pas la formalisation ci-dessus ne sera pas être acceptée.

7. Evaluation administrative

- a. Une attestation de non-redevabilité encore valide délivrée par l'Office Burundais des Recettes (OBR);
- b. Une attestation de non-redevabilité à l'I.N.S.S datant de moins de trois (3) mois.

8. L'Offre technique

L'offre technique devra contenir les éléments suivants :

- les bilans dûment certifiés et les comptes d'exploitation des deux (2) dernières années ;
- indication du chiffre d'affaires déclaré (toutes branches confondues) pour les trois dernières années. Le cachet de l'OBR fait foi;
- les cinq (5) grands clients dans la branche concernée, avec une prime minimum de vingt millions (20 000 000) de franc burundais pour les trois derniers exercices;
- les deux (2) grosses indemnités payées d'un minimum de dix millions (10.000.000) de franc burundais par an, durant les trois (3) dernières années avec preuve de paiement à l'appui dans la branche concernée ;

 

- le contrat de réassurance en cours de validité dans la branche concernée par l'appel d'offres.

9. Offre financière

L'offre financière indiquera clairement les références de l'appel d'offres et les prix proposés, Taxe sur la Valeur Ajoutée Comprise.

10. Dépôt des offres

Les enveloppes contenant les offres techniques et financières seront envoyées à l'adresse ci-après :

Banque de la République du Burundi

1, Avenue du Gouvernement

B.P 705 Bujumbura

Téléphone : (+257) 22 20 40 39

Fax : (+257) 22 22 31 28

E-mail : brb@brb.bi

Elles devront parvenir au Secrétariat de Direction de la Banque (5^{ème} étage) au plus tard le 21/06/2021 à 17 heures précises.

11. Ouverture des offres

L'ouverture des offres aura lieu le 22/06/2021 à 10 h00' dans la salle des réunions de la BRB située au 4^{ème} étage n° 4.26, en présence des soumissionnaires qui le souhaitent et du courtier ASCOMA.

12. Attribution du marché

Le marché sera attribué au soumissionnaire ayant présenté l'offre la plus avantageuse en termes de rapport qualité-prix. La notification du marché se fera par courrier recommandé ou par tout autre moyen de transmission fiable.

Dès notification de l'attribution du marché, l'attributaire dispose d'un délai de cinq (5) jours pour entrer en contact avec la Banque de la République du Burundi en vue de l'élaboration et de la signature du contrat.

13. Délai d'engagement

Le soumissionnaire gagnant restera engagé par son offre pendant un délai d'une année à partir de la date de la signature du contrat.

 

14. Modalités de paiement

Le paiement se fera par virement ou chèque bancaire suivant les instructions données par le soumissionnaire gagnant.

15. Renseignements complémentaires

Tout renseignement complémentaire concernant le présent appel d'offres peut être obtenu au siège de la Banque de la République du Burundi à l'adresse mentionnée ci-dessus, au point 10 du présent avis d'appel d'offres.

Fait à Bujumbura, le 07/06/2021

BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI

Cécile MINANI



**Directrice de l'Administration
et de la Comptabilité**



Pascal NYABENDA



2^{ème} Vice-Gouverneur